

**Le conseil médical unique – Formation restreinte**

Du 21 avr. au 16 déc.

Heure 8h00 – 12h00

Lieu CDG29

Publié le 04/02/2026 – Mis à jour le 20/03/2026



**Toutes les dates**

- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
-

- [Ajouter à mon calendrier](#)  
Du 21 avr. Au 21 avr.  
Heures d'ouverture 08h00 – 12h00
- [Ajouter à mon calendrier](#)  
Du 22 avr. Au 22 avr.  
Heures d'ouverture 08h00 – 12h00
- [Ajouter à mon calendrier](#)  
Du 19 mai Au 19 mai  
Heures d'ouverture 08h00 – 12h00
- [Ajouter à mon calendrier](#)  
Du 20 mai Au 20 mai  
Heures d'ouverture 08h00 – 12h00
- [Ajouter à mon calendrier](#)  
Du 16 juin Au 16 juin  
Heures d'ouverture 08h00 – 12h00
- [Ajouter à mon calendrier](#)  
Du 17 juin Au 17 juin  
Heures d'ouverture 08h00 – 12h00
- [Ajouter à mon calendrier](#)  
Du 21 juill. Au 21 juill.  
Heures d'ouverture 08h00 – 12h00
- [Ajouter à mon calendrier](#)  
Du 22 juill. Au 22 juill.  
Heures d'ouverture 08h00 – 12h00
- [Ajouter à mon calendrier](#)  
Du 22 sept. Au 22 sept.  
Heures d'ouverture 08h00 – 12h00
- [Ajouter à mon calendrier](#)  
Du 23 sept. Au 23 sept.  
Heures d'ouverture 08h00 – 12h00
- [Ajouter à mon calendrier](#)  
Du 20 oct. Au 20 oct.  
Heures d'ouverture 08h00 – 12h00
- [Ajouter à mon calendrier](#)  
Du 21 oct. Au 22 oct.  
Heures d'ouverture 08h00 – 12h00
- [Ajouter à mon calendrier](#)  
Du 17 nov. Au 17 nov.  
Heures d'ouverture 08h00 – 12h00
- [Ajouter à mon calendrier](#)  
Du 18 nov. Au 18 nov.  
Heures d'ouverture 08h00 – 12h00
- [Ajouter à mon calendrier](#)  
Du 15 déc. Au 15 déc.  
Heures d'ouverture 08h00 – 12h00
- [Ajouter à mon calendrier](#)  
Du 16 déc. Au 16 déc.  
Heures d'ouverture 08h00 – 12h00

**Le conseil médical départemental est une instance consultée avant de prendre certaines décisions administratives en cas de maladie des agents publics. Il intervient sur les questions d'incapacité physique à l'exercice des fonctions de l'agent, sur les congés pour raison de santé et les CITIS.**

**Le conseil médical unique**

Le conseil médical est l'instance unique comportant 2 formations (restreinte et plénière), ayant chacune des compétences propres fixées par les textes législatifs et réglementaires.

[Retour en haut](#)



**CENTRE  
DE GESTION**  
FINISTÈRE.

*Centre de Gestion du Finistère*

*Horaires : Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00*

*Adresse : 7 Boulevard du Finistère · CS 44048 · 29337 Quimper Cedex*

*Tél. : 02 98 64 11 30*